

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS**

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Maddington Falls, tenue le 10 septembre 2024, à 19 h, à la salle de l'édifice municipal.

Monsieur le maire, Patrice Morin préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Mme Chantal Bilodeau – conseillère siège no 1 Absente
Mme Eve-Lyne Marcotte – conseillère siège no 2
Mme Denise Houle - conseillère siège no 3
M. Éric Girard – conseiller siège no 4
M. Gaétan Légaré – conseiller siège no 5 Absent
M. Bernard Philipps- conseiller siège no 6

Est également présente :

Madame Mélanie Berthelette, directrice générale et greffière-trésorière, agissant à titre de secrétaire de la séance.

2024-09-120

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Madame Denise Houle
Appuyée par Monsieur Éric Girard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE séances du conseil se tient devant public et que ;

La séance est déclarée ouverte à 19h00.

Adoptée.

2024-09-121

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR



**MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS
Séance ordinaire du conseil municipal
du 10 septembre 2024 à 19 h**

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2024

4. Communiqués et correspondance

4.1 Tableau des correspondances reçues en août 2024

5. Administration et finances

5.1. Dépôt- des états financiers se terminant le 31 décembre 2023

5.2. Liste des comptes à payer

5.3. Dépôt- activités de fonctionnement à des fins fiscales

5.4. Firme comptable -Audit 2024

5.5. TECQ 2019-2023 programmation de travaux version 6 -coûts réalisés véridiques

5.6. Demande de soumission et d'achat de deux nouveaux écrans d'ordinateur

5.7. Autorisation de déposer une demande au FRR Volet-2

5.8. Demande d'achat d'une polisseuse usagée pour l'entretien des planchers

5.9. Gratter les rues de graviers au Lac Ginette et la route à Roussel

5.10. Creusage du fossé près de la borne sèche pour faciliter le remplissage et dans la rue du Pont

5.11. Demande de soumission d'abattage et d'élagage

6. Travaux Publics

7. Législation

8. Sujets divers (demeure ouvert)

9. Rapport des élus

10. Période de questions

11. Levée de la séance

En conséquence,

Sur proposition de Madame Denise Houle
Appuyé par Madame Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté;

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-09-122

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AOÛT 2024

CONSIDÉRANT QUE LE projet de procès-verbal a été transmis aux conseillers et conseillères avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Monsieur Bernard Philipps
Appuyé par Monsieur Éric Girard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2024.

Adoptée.

4. Communiqués et correspondances

4.1 Les correspondances d'août ont été remis aux élus, celles-ci peuvent être consultées au bureau municipal.

5. Administration et Finances

5.1 DÉPÔT- DES ÉTATS FINANCIERS DE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport financier pour l'année financière 2023 ainsi que le rapport de l'auditeur.

Mme Valérie Lemire, CPA auditrice, CGA, du Groupe RDL Victoriaville SENCRL, fait la présentation des états financiers 2023.

Pour l'administration municipale, les revenus de fonctionnement sont de 692 008 \$, les revenus d'investissements sont de 420 820 \$, les dépenses sont de 861 278 \$ et les éléments de la conciliation à des fins fiscales sont de 44 366 \$ laissant ainsi un déficit de (124 904 \$) pour l'année 2023.

Les états financiers consolidés se résument à 739 571 \$ pour les revenus de fonctionnement, 420 820 \$ pour les revenus d'investissements, 921 294 \$ pour les dépenses et 62 542 \$ pour les éléments de la conciliation à des fins fiscales, laissant ainsi un déficit consolidé de (119 181 \$) pour l'année 2023.

5.2 LISTE DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et conseillères ont reçu la liste des comptes à payer avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Madame Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par Monsieur Éric Girard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le rapport détaillé des revenus et des dépenses soumis par la directrice générale, greffière-trésorière, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Adoptée.

5.3 DÉPÔT- ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

Les revenus et les dépenses sont :

<u>Revenus</u>	
Taxes	8 377.33 \$
Location de Salle	960.00 \$
Permis	80.00 \$
Total	9 417.33\$
<u>Dépenses</u>	
Paies élus	2 331.28 \$
Salaires employés	6 098.61 \$
Comptes payés	37 887.66 \$
Total	46 317.55\$

5.4 Firme comptable – audit 2024

CONSIDÉRANT QUE le Groupe RDL sencl. de Victoriaville fait l'audit des états financiers de la Municipalité depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit nommer une firme comptable pour faire l'audits des états financiers de la Municipalité pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE certaines reddition de comptes doivent être vérifier par une firme comptable dont la TECQ 2019-2024;

En conséquence,

Sur proposition de Monsieur Bernard Philipps
Appuyée par Madame Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil nomme le Groupe RDL sencl. de Victoriaville pour faire l'audit des états financier et pour faire la vérification de redditions de comptes de la TECQ 2019-2024.

Adoptée

CONSIDÉRANT QUE La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

CONSIDÉRANT QUE La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Madame Denise Houle
Appuyé par Monsieur Bernard Philipps

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°6 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 6 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée

CONSIDÉRANT QUE les écrans de l'ordinateur principal du bureau municipal sont défectueux

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Madame Denise Houle

Appuyé par Monsieur Éric Girard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité autorise la directrice générale, greffière-trésorière à faire l'achat de deux écrans d'ordinateur afin que ceux-ci soient remplacer à l'ordinateur principal du bureau.

Adoptée.

2024-09-127

5.7 Autorisation de déposer une demande au FRR Volet-2

Sur proposition de Madame Denise Houle
Appuyée par Madame Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité autorise la directrice générale, greffière-trésorière à déposer une demande de subvention au FRR Volet-2 à la MRC d'Arthabaska, pour son projet vivre en sécurité concernant l'achat et l'installation des matériaux pour la construction de ponts, des bancs, des pancartes d'indications pour la raquette, la marche et le ski de fond dans les sentiers de l'Éco-Sentier. L'achat et l'installation d'un cabanon pour l'entreposage des jeux d'hivers dans le stationnement de la côte aux moutons; de bacs de rangements pour les jeux extérieurs sur le terrain municipal et un ensemble de toile solaire, poteaux et fixations pour permettre de l'ombrage aux installations de jeux dans le parc municipal, l'achat d'une génératrice et l'achat de dépliant publicitaires pour la municipalité de Maddington Falls.

QUE Le conseil de Maddington Falls s'engage à assumer sa partie des coûts;

QUE Le conseil de Maddington Falls accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;

QUE Le maire et la directrice générale, greffière-trésorière sont autorisés à signer tous les documents en lien avec cette demande d'aide financière;

QUE Les soumissions sont en annexe.

Adoptée

2024-09-128

5.8 Demande de soumission et d'achat d'une polisseuse usagée

CONSIDÉRANT QUE le plancher de la salle soit entretenu par l'employé municipal sur une base régulière nécessitant l'achat d'une polisseuse usagée.

Sur proposition de Madame Eve-Lyne Marcotte
Appuyé par Monsieur Éric Girard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité autorise la directrice générale, greffière trésorière à effectuer des demandes de soumission pour l'achat d'une polisseuse usagée;

Adoptée

2024-09-129

5.9 Demande de soumission et d'entretien des routes en gravier

CONSIDÉRANT QUE les routes en gravier nécessitent des travaux d'entretien dans le secteur du Lac Ginette et de la route à Roussel afin d'être grattés et égalisés.

Sur proposition de Madame Denise Houle
Appuyé par Monsieur Bernard Philipps

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité autorise la directrice générale, greffière trésorière à effectuer des demandes de soumission pour l'entretien des routes en gravier;

Adoptée

2024-09-130

5.10 Demande de soumission et d'entretien des fossés

CONSIDÉRANT QUE le fossé près de la borne sèche et sur la rue du Pont devront être creusés afin de permettre l'accès pour le remplissage de la borne et l'écoulement normal.

Sur proposition de Madame Eve-Lyne Marcotte
Appuyé par Madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité autorise la directrice générale, greffière trésorière à effectuer des demandes de soumission pour le creusage de fossés;

Adoptée

2024-09-131

5.11 Demande de soumission d'abattage et d'élagage

CONSIDÉRANT QUE plusieurs arbres nécessitant les services d'un spécialiste en abattage et élagage pour enlever les arbres qui peuvent être à risque de tomber sur les fils électriques sur le territoire de la municipalité;

En conséquence,

Sur proposition de Monsieur Bernard Philipps
Appuyé par Monsieur Éric Girard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité autorise la directrice générale, greffière trésorière à faire une demande de soumission et de procéder à l'abatage et l'élagage des arbres dangereux et nuisibles dans le secteur du Lac Ginette et sur le terrain du bureau municipal.

Adoptée

6. Travaux Publics

7. Législation

8. Sujets divers (demeure ouvert)

2024-09-132

8.1 Achat de tubes à neige pour glissade

ATTENDU QUE la municipalité de Maddington Falls recevra une subvention de 2 000\$ pour l'achat de jeux de Loisir Sport Centre-du-Québec

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Madame Denise Houle
Appuyée par Monsieur Éric Girard

Il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents

QUE la municipalité autorise la directrice générale greffière-trésorière à faire l'achat de tubes à neige pour la glissade de la côte aux moutons.

Adoptée

9. RAPPORT DES ÉLUS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-09-133

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

En conséquence,

Sur proposition de Monsieur Bernard Philipps

QUE la séance soit levée à 20h11.

Adoptée

Patrice Morin,
Maire

Mélanie Berthelette
Directrice générale/
Greffière-trésorière

Je, Patrice Morin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé à Maddington Falls le _____ 2024.